

Artois-Lys

Spécial inondations

Allouagne

Quelques conseils de bon sens

La collectivité (la Communauté Artois-Lys) peut se substituer aux obligations des riverains dans le cadre de l'intérêt général (article 31 de la loi sur l'eau) mais ces interventions pourraient être limitées avec un peu plus de civisme de chaque riverain : encore trop d'exemples de déchets de tonte, de taille de haies, de débris divers sont rejetés directement vers la rivière ou entreposés en haut de berges.

Encore un conseil de bon sens, après les coulées de boues, privilégiez un nettoyage à la pelle ou avec des engins avec évacuation à un endroit approprié. Ne renvoyez surtout pas toutes les boues vers le réseau pluvial ou la rivière, elles constitueront à coup sûr un frein lors des prochaines inondations !!!

Ne vous inondez pas vous-mêmes !

L'avancement des dossiers de lutte contre les inondations du Grand Nocq sous maîtrise d'ouvrage Communauté Artois-Lys

► **Bassin de rétention « Le Tournant » en amont de la voie de Pernes : une réalisation effective dès 2007.**

Les acquisitions foncières pour la tranche ferme des travaux sont régularisées, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 11 Juin 2007, a attribué le marché à l'entreprise Baude-Billet de Lisbourg pour un montant de 318 330 € Hors Taxes.

Une réunion publique aura lieu le lundi 20 Août 2007 afin d'exposer les modalités des travaux qui dureront environ 3 mois. Les services de la Communauté Artois-Lys interviendront après pour assurer l'ensemencement, les plantations et la clôture du site. Le volume de stockage de ce nouveau bassin sera de 16 000 m³.

Cette opération inscrite au contrat de rivière de la Clarence sera financée par la Communauté Artois-Lys en tant que maître d'ouvrage (20%), la Région (20%), l'Etat (crédits DDR 30%) et le Conseil Général (30% en attente).

► **Zone d'expansion paysagère «secteur Pruvost» : un dossier compliqué.**

L'étude de faisabilité en cours aurait dû se terminer en même temps que celle du Tournant mais l'opposition de certains riverains empêche le projet d'avancer. La Communauté Artois-Lys a été contrainte de saisir la justice en référé pour obtenir l'application de l'arrêt préfectoral prescrivant les sondages de terrain.

► **Le reprofilage du Grand Nocq dans le village et le secteur de la Ruchoire.**

L'étude globale est terminée,

les travaux sur le secteur prioritaire à savoir celui de la Ruchoire vont être engagés sachant qu'il y aura une enquête publique début 2008 sur ce dossier. Les élus de la Communauté Artois-Lys ont décidé de réaliser ces travaux dès le 2^{ème} semestre 2008 et de programmer simultanément l'assainissement des eaux usées de ce secteur.

Les autres secteurs posant des problèmes hydrauliques dans le village seront programmés à la suite selon le programme pluriannuel établi en fonction du degré d'efficacité des travaux.



Vue sur le secteur du Tournant
(avec l'ex-usine Dewavrin en limite de crête)

Retour sur les orages à répétition de Juin 2007 sur Allouagne

► La Communauté Artois-Lys poursuit la mise en place du plan de lutte contre les inondations évoqué ci-dessus, ce plan ambitieux a pour but de limiter les débordements du Grand Nocq pour des événements pluvieux ayant un temps de retour de 10 à 20 ans.

► Les récents événements subis par Allouagne démontrent qu'il faut agir également pour limiter les coulées boueuses et les ruissellements agricoles qui proviennent de plusieurs sous bassins-versants.

La réponse à ces problèmes consiste en la réalisation d'aménagement diffus en tête de bassin versant : bandes enherbées dans les thalwegs, plantations de haies et de fascines perpendiculairement à la pente, ...

Un important travail de sensibilisation et de travaux a d'ores et déjà été engagé par le SYMSAGEL (maître d'ouvrage) en coordination avec les exploitants concernés et la Chambre d'Agriculture.

A noter que ces aménagements ont été retenus au niveau national dans le cadre d'un appel à projet du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, qu'ils sont susceptibles de bénéficier de financements sur fonds européens mais qu'ils impliquent des exploitants concernés des accords contractualisés qu'il n'a pas été possible de finaliser à ce jour.



Exemple d'aménagements diffus sur la vallée de la Clarence

► Autre point noir des inondations sur Allouagne, le réseau pluvial dont l'étude diagnostic vient d'être lancée par la Commune (maître d'ouvrage).

Ce réseau présente sans aucun doute des dysfonctionnements importants qu'il conviendra de résoudre par ordre de priorité comme pour les opérations programmées sur la rivière.



Quelques exemples à ne pas suivre :
défenses de berges inadaptées, dépôts de déchets verts sur les berges (tontes, taille de haies), grillages pouvant générer des barrages en cas de montée des eaux

... Quelques conseils (suite)

Dernière préconisation cruciale pour lutter contre les inondations : l'entretien régulier du lit et des berges du Grand Nocq, un appel au sens des responsabilités de chacun.

Le Grand Nocq est un cours d'eau non domanial, il appartient donc jusqu'au milieu de la rivière à chaque propriétaire riverain qui est tenu réglementairement d'en assurer l'entretien régulier.